

Bulletin officiel n° 5 du 2 février 2012

Sommaire

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires aux grandes écoles

Thème des travaux d'initiative personnelle encadrés pour l'année universitaire 2012-2013
arrêté du 23-12-2011 (NOR : ESRS1200003A)

Brevet de technicien supérieur

« Banque » : modification
rectificatif du 11-1-2012 (NOR : ESRS1131625Z)

Personnels

Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et établissements publics scientifiques et technologiques

Liste des branches d'activités professionnelles et des emplois-types
arrêté du 22-12-2011 - J.O. du 20-1-2012 (NOR : ESRH1125769A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination à la commission scientifique permanente du Cneser
arrêté du 4-1-2012 (NOR : ESRS1200004A)

Conseils, comités et commissions

Nominations à la commission interdisciplinaire « gestion de la recherche » du CNRS
arrêté du 5-1-2012 (NOR : ESRR1200005A)

Élections

CAPN des magasiniers des bibliothèques
rectificatif du 23-1-2012 (NOR : ESRH1100381Z)

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier
arrêté du 22-12-2011 (NOR : ESRS1200026A)

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'IUFM de Guadeloupe, école interne de l'université des Antilles et de la Guyane

avis du 16-1-2012 (NOR : ESRS1200006V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'IUFM de Martinique, école interne de l'université des Antilles et de la Guyane
avis du 16-1-2012 (NOR : ESRS1200007V)

Vacance de fonctions

Directeur de l'IUFM de Guyane, école interne de l'université des Antilles et de la Guyane
avis du 16-1-2012 (NOR : ESRS1200008V)

Vacances de postes

Fédération française du sport universitaire - rentrée 2012-2013
rectificatif du 10-1-2012 (NOR : ESRS1100391Z)

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires aux grandes écoles

Thème des travaux d'initiative personnelle encadrés pour l'année universitaire 2012-2013

NOR : ESRS1200003A

arrêté du 23-12-2011

ESR - DGESIP

Vu le code de l'éducation ; décret n° 94-1015 du 23-11-1994 modifié par décret n° 2007-692 du 3-5-2007, notamment article 11 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; arrêté du 11-3-1998 modifié ; arrêté du 3-5-2005 ; CSE du 8-12-2011 ; Cneser du 12-12-2012

Article 1 - Le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) est fixé pour l'année scolaire 2012-2013 conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 décembre 2011

Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Patrick Hetzel

Annexe

1 - Rappel d'un des objectifs de formation des travaux d'initiative personnelle encadrés (Tipe) : initiation à la démarche de recherche

Lors des travaux d'initiative personnelle encadrés, l'étudiant a un travail personnel à effectuer, qui le met en situation de responsabilité. Cette activité est en particulier une initiation et un entraînement à la démarche de recherche scientifique et technologique dont chacun sait que les processus afférents sont nombreux et variés.

L'activité de Tipe doit amener l'étudiant à se poser des questions avant de tenter d'y répondre. En effet, le questionnement préalable à l'élaboration ou à la recherche des solutions est une attitude courante que pratiquent les scientifiques, chercheurs, ingénieurs. La recherche scientifique et technologique conduit à l'élaboration d'objets de pensée et d'objets réels, qui participent au processus permanent de construction qui va de la connaissance à la conception voire à la réalisation, et portent le nom d'inventions, de découvertes et d'innovations scientifiques et technologiques. La mise en convergence de travaux de recherche émanant de plusieurs champs disciplinaires assure le progrès des connaissances et permet des avancées dans l'intelligibilité du monde réel.

2 - Intitulé du thème Tipe pour l'année scolaire 2012-2013

Pour l'année 2012-2013 le thème Tipe commun aux filières BCPST, MP, PC, PSI, PT, TB, TPC et TSI est intitulé : **Invariance, similitude.**

3 - Commentaires

Le travail de l'étudiant en Tipe doit être centré sur une véritable démarche de recherche scientifique et technologique réalisée de façon concrète. L'analyse du réel, de faits, de processus, d'objets, etc., doit permettre de dégager une problématique en relation explicite avec le thème proposé. La recherche d'explications comprend une investigation mettant en œuvre des outils et méthodes auxquels on recourt classiquement dans tout travail de recherche scientifique (observations, réalisation pratique d'expériences, modélisations, formulation d'hypothèses, simulations, validation ou invalidation de modèles par comparaison au réel, etc.). Cela doit amener l'étudiant à découvrir par lui-même, sans ambition excessive, mais en sollicitant, ses capacités d'invention et d'initiative.

4 - Contenus et modalités

L'adéquation du sujet choisi par l'étudiant au thème de l'année pourra s'opérer par des entrées diverses comme le suggère la liste non exhaustive suivante : **périodicité, proportion, robustesse, symétrie, etc.**

Le travail fourni conduira à une production personnelle de l'étudiant - observation et description d'objets naturels ou artificiels, traitement de données, mise en évidence de phénomènes, expérimentation, exploitation de l'outil informatique, modélisation, élaboration, etc. - réalisée dans le cadre du sujet choisi adhérent au thème.

Cette production ne peut en aucun cas se limiter à une simple synthèse d'informations collectées, mais devra comporter une « valeur ajoutée » apportée par l'étudiant.

Les étudiants effectuent ces travaux de façon individuelle ou en petit groupe d'au maximum cinq étudiants, la qualité et le nombre des thèmes choisis permettant une réflexion générale du groupe. Dans le cas d'un travail collectif, le candidat devra être capable à la fois de présenter la philosophie générale du projet, et de faire ressortir nettement son apport personnel à cette œuvre commune.

5 - Compétences développées

Les Tipe permettent à l'étudiant de s'enrichir du contact de personnalités physiques extérieures au lycée (industriels, chercheurs, enseignants, etc.), de montrer ses capacités à faire preuve d'initiative personnelle, d'exigence et d'esprit critique, d'approfondissement et de rigueur et de rapprocher plusieurs logiques de raisonnement et de recherche scientifique et technologique, par exemple par un décloisonnement des disciplines.

Ils permettent à l'étudiant de développer des compétences telles que :

- identifier, s'approprier et traiter une problématique explicitement reliée au thème ;
- collecter des informations pertinentes (internet, bibliothèque, littérature, contacts industriels, visites de laboratoires, etc.), les analyser, les synthétiser ;
- réaliser une production ou une expérimentation personnelle et en exploiter les résultats ;
- construire et valider une modélisation ;
- communiquer sur une production ou une expérimentation personnelle.

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

« Banque » : modification

NOR : ESRS1131625Z

rectificatif du 11-1-2012

ESR - DGESIP

L'annexe I de l'[arrêté du 5 décembre 2011](#) modifiant l'arrêté du 18 juillet 2001 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTS « banque », parue au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative n° 1 du 5 janvier 2012, est complétée comme suit :

Épreuve E5 « techniques bancaires » : **coefficient 6**

Personnels

Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et établissements publics scientifiques et technologiques

Liste des branches d'activités professionnelles et des emplois-types

NOR : ESRH1125769A

arrêté du 22-12-2011 - J.O. du 20-1-2012

ESR - DGRH C1-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 83-1260 du 30-12-1983 modifié ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; arrêté du 1-2-2002 modifié ; arrêté du 27-7-2011 ; avis du CTP ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 21-9-2011

Article 1 - L'annexe de l'arrêté du 1er février 2002 susvisé est ainsi modifiée :

1. Le tableau intitulé : « BAP A : sciences du vivant » est remplacé par le tableau intitulé : « BAP A : sciences du vivant » annexé au présent arrêté ;
2. Le tableau intitulé : « BAP B : sciences chimiques et sciences des matériaux » est remplacé par le tableau intitulé : « BAP B : sciences chimiques et sciences des matériaux » annexé au présent arrêté.

Article 2 - L'article 4 du même arrêté est abrogé.

Article 3 - La directrice générale des ressources humaines et les présidents, directeurs et directeurs généraux des établissements publics scientifiques et technologiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 décembre 2011

Pour le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Pour la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État,
porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,
Par empêchement du directeur du budget,
Le sous-directeur,
Laurent Machureau

Pour le ministre de la fonction publique
et par délégation,
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,

Jean-François Verdier

Annexe

↳ BAP A et B

Annexe
BAP A - Sciences du vivant

familles professionnelles	Biologie et recherche médicale			Production et expérimentation animales		Production et expérimentation végétales	Milieus naturels et ruraux	Emplois singuliers		
	A			B		C	D	E		
IR	Ingénieur en analyse de données biologiques	Ingénieur biologiste en plateforme scientifique	Ingénieur en biologie	Ingénieur en expérimentation animale	Ingénieur en élevage et production animale	Ingénieur en production et expérimentation végétales	Ingénieur des milieux naturels et ruraux			
IE	Ingénieur en traitement de données biologiques	Ingénieur en technologie et expérimentation biologiques	Ingénieur en techniques biologiques	Ingénieur en techniques d'expérimentation animale	Ingénieur en techniques d'élevage et production animale	Ingénieur en techniques de production et expérimentation végétales	Ingénieur en techniques d'étude des milieux naturels et ruraux			
ASI	Assistant en traitement de données biologiques	Assistant en expérimentation et instrumentation biologiques	Assistant en techniques biologiques	Assistant en techniques d'expérimentation animale	Assistant en techniques d'élevage et production animale	Assistant en techniques de production et expérimentation végétales	Assistant en techniques d'étude des milieux naturels et ruraux	Assistant en prothèse dentaire		
T	Technicien en sciences de la vie et de la Terre, et biotechnologies			Technicien en expérimentation animale	Technicien en élevage et production animale	Technicien en production et expérimentation végétales	Technicien en milieux naturels et ruraux	Technicien en prothèse dentaire		
ADT	Préparateur en sciences de la vie et de la Terre, et biotechnologies			Animalier		Préparateur en production et expérimentation végétales	Adjoint technique en milieux naturels et ruraux	Préparateur en anatomie	Préparateur en prothèse dentaire	Préparateur specimen naturalia

BAP B - Sciences chimiques et sciences des matériaux

familles professionnelles	Analyse des biomolécules	Élaboration des biomolécules	Techniques d'analyse chimique	Techniques de synthèse chimique	Sciences des matériaux / caractérisation	Élaboration, mise en forme, traitement et contrôle des matériaux	
	A	B	C	D	E	F	
IR	Ingénieur en analyse de biomolécules	Ingénieur en élaboration de biomolécules	Ingénieur en analyse chimique	Ingénieur en synthèse chimique	Ingénieur en sciences des matériaux / caractérisation	Ingénieur en élaboration, mise en forme, traitement et contrôle des matériaux	
IE	Ingénieur en techniques d'analyse de biomolécules	Ingénieur en techniques d'élaboration de biomolécules	Ingénieur en techniques d'analyse chimique	Ingénieur en techniques de synthèse chimique	Ingénieur en techniques de sciences des matériaux / caractérisation	Ingénieur en élaboration de matériaux en couches minces	Ingénieur en élaboration et mise en forme des matériaux massifs
AI	Assistant en techniques d'analyse de biomolécules	Assistant en techniques d'élaboration de biomolécules	Assistant en techniques d'analyse chimique	Assistant en techniques de synthèse chimique	Assistant en techniques de sciences des matériaux / caractérisation	Assistant ingénieur en élaboration de matériaux en couches minces	Assistant en élaboration et/ou mise en forme de matériaux massifs
T	Technicien en technologies de biomolécules		Technicien en sciences physiques et en chimie		Technicien en sciences des matériaux / caractérisation	Technicien en élaboration et/ou mise en forme des matériaux	
ADT	Préparateur en sciences physiques et en chimie				Préparateur en traitement des matériaux		

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination à la commission scientifique permanente du Cneser

NOR : ESRS1200004A

arrêté du 4-1-2012

ESR - DGESIP B2

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 4 janvier 2012, est nommée à la commission scientifique permanente du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur proposition conjointe du directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et du président de l'Institut national de la recherche agronomique :

Claire Giry, en remplacement de Anne Bisagni.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nominations à la commission interdisciplinaire « gestion de la recherche » du CNRS

NOR : ESRR1200005A

arrêté du 5-1-2012

ESR - DGRI - SPFCO-B2

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 5 janvier 2012, sont nommés membres de la commission interdisciplinaire « gestion de la recherche » du Centre national de la recherche scientifique, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs :

- Pierre Dauchez, en remplacement de Madame Danièle Dauvignac
- Bernard Laurin, en remplacement de Marie Pittet

Mouvement du personnel

Élections

CAPN des magasiniers des bibliothèques

NOR : ESRH1100381Z

rectificatif du 23-1-2012

ESR - DGRH

L'article 2 de l'[arrêté du 15 novembre 2011](#), relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale des magasiniers des bibliothèques, publié au B.O du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n° 47 du 22 décembre 2011, est rectifié comme suit en ce qui concerne le corps de magasinier des bibliothèques principal de 1ère classe :

Magasinier des bibliothèques principal de 1ère classe

Représentants titulaires

- Alain Carré, service commun de documentation de l'université de Savoie
- Pierre Dadu, Bibliothèque nationale de France

Représentants suppléants

- Christiane Le Merle, service commun de documentation de l'université de Nancy 2
- Éric Vessereau, bibliothèque de la Sorbonne

Le reste sans changement

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier

NOR : ESRS1200026A

arrêté du 22-12-2011

ESR - DGESIP A

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 22 décembre 2011, Monsieur Pascal Dumy, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier pour un mandat de cinq ans, à compter du 15 février 2012.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'IUFM de Guadeloupe, école interne de l'université des Antilles et de la Guyane

NOR : ESRS1200006V

avis du 16-1-2012

ESR - DGESIP

Les fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Guadeloupe, école interne de l'université des Antilles et de la Guyane, sont déclarées vacantes, à partir du 1er avril 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'institut, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil d'école. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir, par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception, dans un délai de deux semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au président de l'université des Antilles et de la Guyane, Campus de Fouillole, BP 250, 97157 Pointe-à-Pitre.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'IUFM de Martinique, école interne de l'université des Antilles et de la Guyane

NOR : ESRS1200007V

avis du 16-1-2012

ESR - DGESIP

Les fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Martinique, école interne de l'université des Antilles et de la Guyane, sont déclarées vacantes, à partir du 1er avril 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'institut, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil d'école. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir, par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception, dans un délai de deux semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au président de l'université des Antilles et de la Guyane, Campus de Fouillole, BP 250, 97157 Pointe-à-Pitre.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'IUFM de Guyane, école interne de l'université des Antilles et de la Guyane

NOR : ESRS1200008V

avis du 16-1-2012

ESR - DGESIP

Les fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Guyane, école interne de l'université des Antilles et de la Guyane, sont déclarées vacantes, à partir du 1er avril 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'institut, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil d'école. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir, par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception, dans un délai de deux semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au président de l'université des Antilles et de la Guyane, Campus de Fouillole, BP 250, 97157 Pointe-à-Pitre.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacances de postes

Fédération française du sport universitaire - rentrée 2012-2013

NOR : ESRS1100391Z

rectificatif du 10-1-2012

ESR - DGESIP C2

L'avis de vacance de postes de la Fédération française du sport universitaire, publié au B.O. du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative n° 1 du 5-1-2012, est rectifié comme suit :

Au lieu de :

Postes de directeur(trice) de comité régional du sport universitaire

À compter du 1er septembre 2012 vacant dans l'académie de Strasbourg.

À compter du 1er septembre 2012 vacants dans les académies de Lille et Strasbourg.

À compter du 1er septembre 2012 susceptibles d'être vacants dans les académies de Lille et de Rouen.

À compter du 1er septembre 2012 susceptible d'être vacant dans l'académie de Rouen.

Lire :

Postes de directeur(trice) de comité régional du sport universitaire

À compter du 1er septembre 2012 vacants dans les académies de Lille et Strasbourg.

À compter du 1er septembre 2012 susceptible d'être vacant dans l'académie de Rouen.

Le reste sans changement